

Conditions Générales de Vente pour la réservation en ligne d'une activité canoë kayak ou accrobranche auprès de Préférence Plein Air.

Préambule:

Préférence Plein Air (Foyer Rural des Alpes Mancelles), association de loi 1901, organise la pratique ou l'enseignement du canoë-kayak en respect des garanties de techniques et de sécurité telles que précisées par l'arrêté du 4 mai 1995. Préférence Plein Air (Foyer Rural des Alpes Mancelles) organise également la pratique de l'activité au sein d'un parcours acrobatique en hauteur (PAH) en respect des garanties de techniques et de sécurité telles que précisées par l'instruction du 12 septembre 2019.

Activité canoë-kayak:

Généralités: Les personnes pouvant louer les canoës kayaks doivent avoir 18 ans révolus. Les mineurs de plus de 12 ans peuvent utiliser seuls le matériel loué en présence d'un parent ou d'un représentant légal. Les enfants de moins de 12 ans sont encadrés ou accompagnés. Les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à savoir nager au moins 25 mètres et à pouvoir s'immerger ou présenter un certificat délivré par une autorité qualifiée. La location de canoës ou de kayaks s'effectue au minimum à la mini-balade avec règlement au plus tard au moment de la réservation. Les canoës sont loués pour être utilisés par 3 personnes maximum (2 adultes et un enfant de moins de 8 ans). Le Fournisseur s'engage à fournir un matériel en bon état de navigation constaté conjointement et contradictoirement à l'enlèvement. Le retour du matériel sur les lieux de location, à savoir auprès de Préférence Plein Air sera à la charge du locataire qui est responsable dudit matériel dès que celui-ci est en sa possession, c'est-à-dire dès qu'il en a la garde. Dès lors, un inventaire contradictoire sera fait lors de la restitution entre les deux parties, à savoir entre le locataire et le Fournisseur.

Équipement: Les matériel et équipements sont conformes à la réglementation en vigueur et doivent être bien entretenus. Les pratiquants sont équipés individuellement d'un gilet de sécurité répondant aux conditions prévues en annexe 2 de l'arrêté du 4 mai 1995 ; ils doivent porter le gilet de sauvetage fermé en tous temps, dès lors que le canoë est sur l'eau. Le matériel loué est destiné au seul usage du locataire sans possibilité de sous-location ou de prêt, même à titre gratuit. Portables, appareils photos ainsi que tout matériel ou objet craignant l'eau doivent impérativement être protégés par une housse adéquate, le bidon est juste un container et ne constitue en aucun cas une protection suffisante. Préférence Plein Air décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Activité parc acrobatique en hauteur:

Généralités: Le droit d'entrée est matérialisé par un ticket qui permet le prêt du matériel, l'initiation obligatoire aux techniques de sécurité et d'évolution dans le parc, la surveillance par du personnel compétent l'accès aux parcours (selon les critères de taille).

Parcours vert et bleu, sous réserve : d'être âgé de 6 ans minimum, de réussite aux tests d'évaluation, d'être obligatoirement accompagné et surveillé dans les ateliers par un adulte pour quatre enfants de moins de 7 ans.

Parcours vert, bleu et rouge, sous réserve : d'une taille minimale d'1,35 m, de réussite aux tests d'évaluation, d'être obligatoirement accompagné dans les ateliers par un adulte pour les mineurs de moins de 12 ans sur le parcours rouge.

Parcours rouge, noir et sensation, sous réserve : d'une taille minimale d'1,45 m, de réussite aux tests d'évaluation, d'être obligatoirement accompagné dans les ateliers par un adulte pour les mineurs de moins de 16 ans.

La pratique d'activité au sein du PAH s'effectue au minimum avec le forfait enfant débutant avec règlement au plus tard au moment de la réservation. Équipement: Le matériel loué est destiné au seul usage du locataire sans possibilité de sous-location ou de prêt, même à titre gratuit. Portables, appareils photos ainsi que tout matériel ou objet personnel doivent impérativement être rangés. Préférence Plein Air décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol. Un Équipement de Protection Individuel (E.P.I.) est remis à chaque participant. Il se compose : d'un baudrier, d'une longe double avec deux mousquetons, d'une poulie. La mise en place de ce matériel est obligatoirement assurée par le personnel du parc acrobatique.

1. Objet:

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les modalités de réservation et de paiement en ligne des activités de canoë kayak et accrobranche proposées par Préférence Plein Air (Foyer Rural des Alpes Mancelles) ci-après désignée comme le "Fournisseur". Ces CGV sont applicables à toute personne effectuant une réservation en ligne sur le site web du Fournisseur.

2. Acceptation des CGV:

En effectuant une réservation en ligne, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les présentes CGV. Ces CGV prévalent sur tout autre document éventuellement contradictoire, sauf dérogation expresse et écrite du Fournisseur.

3. Réservation:

La réservation des activités s'effectue en ligne sur le site web du Fournisseur. Le Client doit fournir les informations requises pour la réservation, notamment ses coordonnées et le nombre de participants. La réservation n'est définitive qu'après validation par le Fournisseur et paiement intégral du montant dû.

4. Prix et Paiement:

Les prix des activités de canoë sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire ou tout autre moyen de paiement sécurisé accepté par le Fournisseur. Le Client garantit qu'il est autorisé à utiliser le moyen de paiement choisi et que celui-ci donne accès à des fonds suffisants pour couvrir le montant de la réservation.

5. Confirmation de Réservation:

Une fois le paiement effectué, le Client reçoit une confirmation de réservation par courrier électronique, comprenant les détails de la réservation (date, horaire, lieu, nombre de participants, etc.). Cette confirmation doit être présentée au point de rendez-vous le jour de l'activité.

6. Annulation et Remboursement:

En cas d'annulation de la réservation par le Client, les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation plus de 10 jours avant la date de l'activité : remboursement intégral sous forme d'un avoir à faire valoir chez le Fournisseur..
- Annulation entre 10 jours et 48 heures avant la date de l'activité : remboursement partiel de 80% du montant total sous forme d'un avoir à faire valoir chez le Fournisseur.
- Annulation moins de 48 heures avant la date de l'activité : aucun remboursement.

Le Fournisseur se réserve le droit d'annuler ou de reporter une activité en cas de conditions météorologiques défavorables ou pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, une alternative ou un avoir représentant la totalité du montant de paiement sera proposé au Client.

7. Responsabilité:

Le Client reconnaît et accepte les risques inhérents à la pratique des activités proposées par le Fournisseur. Le Fournisseur ne saurait être tenu responsable des accidents, dommages matériels ou corporels survenus pendant l'activité, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de sa part.

8. Protection des Données Personnelles:

Les informations personnelles fournies par le Client dans le cadre de la réservation en ligne sont collectées et traitées conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

9. Litiges:

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du lieu du siège social du Fournisseur.

10. Modification des CGV:

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles conditions générales seront applicables aux réservations effectuées après leur mise en ligne sur le site web du Fournisseur.

En validant sa réservation en ligne, le Client déclare avoir lu, compris et accepté l'ensemble des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Cordialement, l'équipe de Préférence Plein Air (Foyer Rural des Alpes Mancelles).